

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Mai 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUILLAUME Marie-Hélène, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey et M. RICARDEAU James.

EXCUSÉES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. MORMANN Cédric et CAILLON Philippe.

OBJET :	<i>Mandat de vente pour le camping municipal du Château.</i>
----------------	--

N° 2016 / 05 / 14

Monsieur Jacky FLIPPOT, adjoint à la « Culture – Tourisme – Patrimoine » fait part au Conseil Municipal des réflexions concernant l'évolution du camping municipal de Blain, qui tendent vers une mise en vente du site.

Le terrain de camping est zoné en Uli au PLU.

D'une superficie de 18 019m², il est composé des parcelles cadastrées QO 157, 158, 159, 160 et 161. Les parcelles n°162 et 163 (3 919 m²) peuvent constituer une extension possible et rendraient la gestion du site plus viable. D'autre part, les circulations situées dans le domaine public, pourraient, logiquement être cédées. Le tout, constituant une emprise de 2ha 30a 38ca.

Il est classé 2 étoiles et compte 45 emplacements.

La proposition de vendre le camping représente une opportunité réelle pour son développement, en termes de capacité et de calendrier d'accueil. Actuellement ouvert du début Mai jusqu'à la fin Septembre et géré pas des agents municipaux également chargés des salles de sports, du gîte et du port, sa reprise par des professionnels de l'hôtellerie de plein air, pourrait favoriser son essor et son attractivité.

.../...

Considérant la vocation commerciale de ce service et l'opportunité d'une reprise par des professionnels pour favoriser le développement des infrastructures du camping et pour assurer une bonne qualité d'accueil, il est proposé de mettre en vente le terrain de camping.

Afin de réaliser cette vente dans les meilleures conditions, l'agence « Espace Camping » a été contactée pour estimer le bien. Cette agence spécialisée, dispose d'un fichier « clients » susceptibles d'être intéressés par ce type de biens.

Après deux visites, l'agence a estimé le bien à 300 000 € net vendeur.

Il est proposé de mandater l'Agence ESPACE OCEAN – Spécialisée dans la vente de camping, située 8, rue de la marine – 44210 PORNIC, afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits.

Vu le mandat de vente.

Vu l'avis de la Commission « Culture - Tourisme – Patrimoine » en date du 26 Avril 2016.

Vu l'avis de la Commission « Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité et Economie » en date du 10 Mai 2016.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux, à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

DECIDE la mise en vente du terrain de camping du Château, situé rue Henri II de Rohan - Route de St Nazaire composé des parcelles cadastrées QO 157, 158, 159, 160 et 161, 162 et 163, ainsi que les portions de domaine public après déclassement de celles-ci. Le tout, constituant une emprise de 2ha 30a 38ca

ACCEPTE le prix de vente proposé par l'agence.

DECIDE de mandater l'Agence Espace Océan - 8, rue de la marine – 44210 PORNIC afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat et à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.

Vote : 23 votants : 22 pour – 1 abstention.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Mai 2016,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160526-CM-2016-05-14-
DE
Date de télétransmission : 31/05/2016
Date de réception préfecture : 31/05/2016

Seance du Conseil municipal du 26 Mai 2016
Délibération n° 2016 / 05 / 14